

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT ET D'INTÉGRATION EN CAMP DE JOUR

POUR L'INTÉGRATION EN CAMP DE JOUR DES ENFANTS DE LA VILLE
DE SAINT-HYACINTHE AYANT DES BESOINS PARTICULIERS



ÉTÉ 2023

Chaque été, près de 1 800 jeunes Maskoutains s'inscrivent dans les différents camps de jour des corporations de loisirs de quartier pour passer un été actif et stimulant.

Le programme d'accompagnement en camp de jour est mis en place pour l'intégration des enfants de la Ville de Saint-Hyacinthe ayant des besoins particuliers.



1. DESCRIPTIF DU PROGRAMME

Le programme permet aux enfants âgés de 5 à 14 ans vivant avec une situation de handicap, dont la réalité ne permet pas d'intégrer un groupe régulier sans soutien, d'y avoir accès avec l'aide d'un accompagnateur et ainsi profiter pleinement de son expérience estivale.

L'objectif est donc de les jumeler avec un accompagnateur pour favoriser leur intégration au sein des camps de jour, de leur groupe et du service de garde.

Il est important de préciser qu'il **ne s'agit ni d'un service spécialisé ni d'un service de répit ou de gardiennage.**

2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Tous les critères suivants doivent être respectés obligatoirement pour qu'une demande soit analysée :

- Être résident de la Ville de Saint-Hyacinthe et détenir une carte Accès-loisirs valide;
- Être âgé de **5 à 14 ans** pour la durée du camp de jour;
- L'enfant doit avoir une incapacité physique et/ou intellectuelle et/ou des besoins d'encadrement particuliers nécessitant de l'assistance afin de maintenir sa présence au camp de jour (appuyé par le diagnostic d'une ressource professionnelle de la santé habilitée ou qu'il soit en démarche pour en recevoir un);
- Compléter la demande d'accompagnement avant le 1^{er} mars de chaque année en dressant un portrait réel de l'enfant et de ses besoins en contexte de loisir afin de permettre un accompagnement adéquat.

NOTE : Les demandes reçues après le 1^{er} mars pourraient être refusées, selon le nombre d'accompagnateurs disponibles dans votre quartier.

**** Satisfaire à ces conditions ne donne pas automatiquement droit au programme d'accompagnement. En collaboration avec un comité d'évaluation des besoins, la Ville déterminera si l'enfant a la capacité de participer aux camps de jour et a la capacité de vivre une expérience d'intégration positive. L'évaluation se fera à partir des renseignements fournis par les parents ou tuteurs, par les professionnels ainsi qu'en fonction de la capacité d'accueil de chacun des sites.**

3. L'ACCOMPAGNATEUR

Les accompagnateurs sont des employés, âgés d'au minimum 15 ans, qui reçoivent une formation de base en animation et en intervention. La Ville favorise, mais ne peut garantir et n'a pas l'obligation, d'embaucher des étudiants ou des professionnels dans un domaine connexe (Ex. : techniques d'éducation spécialisée, enseignement, adaptation scolaire).

Le rôle de l'accompagnateur est d'assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant ainsi que de favoriser son intégration au sein du groupe en adaptant les activités au besoin.

Selon les besoins de l'enfant et les demandes reçues, chaque accompagnateur peut avoir à sa charge de 1 à 3 enfants.



4. LA DEMANDE

Un comité d'analyse formé de la Ville de Saint-Hyacinthe, de l'organisme mandataire et supporté par des institutions publiques (CIUSSS et le Centre de Service scolaire) se déroule chaque année dans les jours suivants le 1^{er} mars. Une analyse de toutes les demandes admissibles est alors réalisée.

Pour les demandes admissibles au moment de l'analyse, il revient au comité, après évaluation, de déterminer si une contrainte excessive est avérée. Après analyse individuelle, dans le cas où une contrainte excessive est avérée et qu'aucune modalité d'accommodement n'a été trouvée entre les parties prenantes, la demande pourrait être refusée.

Voici les étapes d'inscription pour le service d'accompagnement :

Du 1^{er} février au 1^{er} mars : Inscription des enfants au service d'accompagnement. L'inscription se fait sur le site d'inscription en ligne de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Étape 1 : Inscription en ligne et dépôt de 100\$ (site d'inscription en ligne).

Dépôt de 100 \$: Vous devez faire un dépôt de 100 \$ lors de votre inscription en ligne au programme d'accompagnement; ce dépôt vous sera crédité lors de l'inscription de votre enfant au camp de jour. Pour toute inscription après le 1^{er} mars, le dépôt ne sera pas crédité.

Étape 2 : Compléter le formulaire en ligne de la fiche de l'enfant (besoin de l'enfant et choix du site de camp).

Avril : Début de la période d'analyse des dossiers et du recrutement de personnel.

Dès le 25 avril : Inscription dans le camp de jour de votre quartier.

Juin : Rencontre obligatoire de familiarisation avec l'accompagnatrice ou l'accompagnateur, le parent, l'enfant et les intervenantes et intervenants, au besoin et début du camp de jour.

5. DURANT LE CAMP DE JOUR

Pendant le camp de jour, il revient à l'organisme mandataire, avec la collaboration du parent/tuteur de l'enfant, les institutions publiques et le soutien de la Ville, de considérer tous les accommodements possibles et les solutions alternatives en cas de besoin.

Vous réferez au guide du parent concernant l'application des procédures et du code de vie.

6. INFORMATIONS

SERVICE DES LOISIRS

850 rue Turcot, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1M2
450 778-8300, poste 8333

